

Sujet : RE: Consultation urbanisme

De : VILPOUX Jocelyne (par AdER) <jocelyne.vilpoux@culture.gouv.fr>

Date : 28/11/2022 à 17:07

Pour : "veronique.taraud@loiret.gouv.fr" <veronique.taraud@loiret.gouv.fr>

Bonjour Madame Taraud,

Je vous confirme que le dossier est forclos. N'ayant pas été traité, il y a renonciation à prescrire de fait.

Il convient de rappeler dans l'arrêté d'autorisation l'article L.531-14 du code du patrimoine (Livre V-Archéologie) sur le signalement de découverte fortuite en cours de travaux auprès du maire de la commune et du service régional de l'archéologie.

Bien cordialement,

JOCELYNE VILPOUX

Ingénieur d'études

Gestion du Loiret

DRAC CVL - Service régional de l'archéologie

6, rue de la Manufacture 45043 ORLÉANS cedex

TÉL. : 02 38 78 85 62

-----Message d'origine-----

De : secretariat-sra.drac-centre <secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr>

Envoyé : lundi 28 novembre 2022 15:24

À : VILPOUX Jocelyne <jocelyne.vilpoux@culture.gouv.fr>

Objet : TR: Consultation urbanisme

Enregistré 22/5218

-----Message d'origine-----

De : ddt-ads-pafu - DDT 45 emis par TARAUD Véronique - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <ddt-ads-pafu@loiret.gouv.fr> Envoyé : lundi 28 novembre 2022 14:15

À : secretariat-sra.drac-centre <secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr>

Objet : Consultation urbanisme

Bonjour,

Je reviens vers vous pour un dossier pour lequel nous sommes en attente de votre avis, il s'agit du PC 045 006 22 00023 concernant la construction d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon (consultation envoyée par Mélanissimo le 28/07/2022).

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

Véronique TARAUD